



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du mardi 26 juillet 2016*

L'an deux mille seize, le 26 juillet à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 21 juillet 2016

Présents : VIGEANT Catherine, CHAUVET Bruno, DUMOULIN Jean-Paul, LARIGNON Thierry, RAVARD Stéphane, RANDONNET Marc, MARECHAL Fabien, LUCERI Morgane, MERCERON Jérôme, MASSARI Philippe,

Absent excusé : VELINA Olivier (pouvoir à M. RANDONNET), COHU Jean-Stéphane, PORCHET Sébastien, DELIN Pâquerette, LENOIR Stéphanie

Absent :

Secrétaire de séance : MARECHAL Fabien,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE le 4 juillet

- Maisons de santé : validation de l'avant-projet – enveloppe de 1.347.000 €
- Village d'artisans (groupement de locaux) : validation de l'avant-projet – enveloppe de 900.000 € en 2 tranches
- Projet de contractualisation : contrat avec le Département et la Région - la CCVSA collectivité pilote pour l'expérimentation du nouveau système d'attribution de subventions
- Assurances : lancement de la consultation sur le groupement de commande
- Habitat : 4.200 € de primes versées
- Transport scolaire : maintien des tarifs collèges – conventionnement avec Foussais et Mervent
- Centre minier : enveloppe du projet d'extension 996.000 € dont 139.000 € de subvention de la DRAC
- Salles de sports : enveloppe des travaux de mise aux normes – sur Oulmes intervention prévue en novembre et décembre 2016
- Maison de la meunerie : nouveau bail signé sur 11 ans – travaux de mise aux normes à effectuer pour 150.000 € avant réouverture pour avril 2017
- Tourisme fluvestre sur la sèvre niortaise entre Niort et Marans : engagement possible de la CCVSA à hauteur de 162.000 €
- Plan d'investissement pour l'aménagement du numérique (fibre) sur 30 ans)



2) Le SYCODEM – TRIVALIS:

Passage des conseillers sur la mise en place de la redevance incitative et distribution des Poubelles pucées







3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée

Thierry LARIGNON
Philippe MASSARI
Sébastien PORCHET
Jérôme MERCERON

Pas de nouvelles informations




Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Pas de nouvelles informations	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Pas de nouvelles informations	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Pas de nouvelles informations	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	

4) Les délégations du Maire

Suivant la délibération du 15 avril 2014, depuis le dernier Conseil de juin :
Locations SALLE DES ORMES : 1 Nouveau contrat

5) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Bilan 2016 Demander le stockage des fusées non tirées
Commission RPI DE L'AUTISE 	OULMES BOUILLE COURDAULT	Pas de nouvelles informations



6) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

URBANISME LOTISSEMENT	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien	LES ECLUZIS	Nouvelle communication validée 
ACCESSIBILITE E.R.P.		Travaux suite au diagnostic 2012 Société A2C ^H	Suite à donner au diagnostic – agenda Ad'ap
BÂTIMENTS	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane	Toiture salle	Travaux urgents prévu en septembre
		Tarifs location	Voir ci-dessous

	MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry	ECOLE réhabilitation	Olivier	Bilan rendez-vous avec la SPL le 18 juillet : détail du programme – recalcul du planning – dossier demande DETR fin 2016 – choix architecte en décembre 2016
		EGLISE	Marc	Rebranchement EDF fait – les cloches sonnent de nouveau les heures – nettoyage intérieur en cours Travaux de toiture supplémentaires : financement à l'étude

ADJOINT / Cathy VIGEANT

ENVIRONNEMENT CIMETIERE	LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry DELIN Paquy MERCERON Jérôme	Taille élagage débroussaillage hez les privées (cadre de sécurité)		Quelques procédures en cours
		animation		Prévision d'une animation « sans phyto : comment » le 5 novembre avec un atelier « pied de mur »
		Pieds de murs	Cathy	Vu avec Vendée Eau – voir info riverains
		Clos du bouilleur		Panneaux pédagogique à proposer
		Cimetière – reprise des concessions		Liste des reprises faites Procédure administrative à lancer par secrétariat
		Terrains Foot complexe	Jérôme	Voir prochaine saison avec Bouillé Courdault
INFORMATIONS – COMMUNICATION	RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry VELINA Olivier	Site internet	Morgane	Des difficultés avec Isalis pour des mises à jour
		Page Facebook	?	Création : confirmation ou non !
FÊTES RÉCEPTIONS	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry	OULMES'AMUSE	Cathy	 bilan 2016
		Fête nationale 14 juillet	Cathy	Bilan 2016
CULTURE	Catherine Vigeant	Exposition de plein air tout l'été dans le Val du Jarlignon PHOTOGRAPHIES ANCIENNES		
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		Pas de nouvelles informations		

ADJOINT / Thierry LARIGNON

VOIRIE SÉCURITÉ	MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy MASSARI Philippe	Travaux VOIRIE	Thierry	Rue du Ballet : Fin d'intervention SYDEV et VENDEE EAU – reste bicouche Candélabres mi septembre
		Trottoirs les Ouches	Thierry	
		Aménagement rue des Rochereaux	Thierry	En attente subventions
		Classement voirie Calcul mètres linéaires		En attente rapport de relevés
P.A.V.E	RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	COHU Jean-Stéphane	Pose podotactiles : résine commandée

ASSAINIS-SEMENT	MASSARI Philippe COHU Jean-Stéphane Paquy DELIN	Contrôles réseaux		Nouvelles infiltrations rue des Maléons
-----------------	---	-------------------	--	---

ADJOINT / Marc RANDONNET

VIE ASSOCIATIVE	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy	divers	marc	Relationnel – AG
		locaux	Bruno	états des lieux des bâtiments mis à disposition des associations : en cours
FINANCES	VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Subventions communales		Réunion le 7 juillet 19 h
		Déclaration H1		En attente RDV services fiscaux
		Consommation énergie	Marc	Bilan du 1 ^{er} semestre à présenter
		Panneaux et enseignes	Marc	RDV avec les artisans commerçants du 7 juillet
ASSURANCES		Révision contrats	Olivier Marc	lancement des consultations – retour des offres pour le 16 septembre

II – FINANCES

TARIFS DE LOCATION SALLE DES ORMES AU 1^{ER} / 09 / 2016

Le Maire rappelle la délibération du 27 janvier 2015 concernant les tarifs de location de la Salle des Ormes.

Compte tenu du bilan financier du fonctionnement de la Salle, aujourd'hui le Conseil municipal sur proposition de la commission bâtiments souhaite revoir les tarifs

3 propositions sont présentées aux membres présents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 6 voix POUR, 3 CONTRE et 2 abstentions

- VOTE les tarifs de la Salle des Ormes tels que présentés ci-dessous.

Ils seront applicables pour tous les nouveaux contrats de location établis à partir du 1^{er} septembre 2016

Les tarifs « hiver » courent du 1^{er} octobre au 31 mars (sauf météo exceptionnelle)

	TARIFS ASSOCIATIONS		TARIFS PRIVÉS	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
SALLE 1 (sans cuisine)	115 €	120 €	165 €	190 €
SALLE 1 + SALLE 2 (sans cuisine)	170 €	202 €	245 €	277 €
SALLE 1 + SALLE 3 sans cuisine	195 €	228 €	280 €	313 €
SALLE 1 + SALLE 3 avec cuisine	245 €	278 €	330 €	363 €
SALLE 1 + SALLE 2 + SALLE 3 sans cuisine	250 €	290 €	360 €	400 €
SALLE 1 + SALLE 2 + SALLE 3 avec cuisine	300 €	340 €	410 €	450 €
SALLE 2 (sans cuisine)	55 €	62 €	80 €	87 €

SALLE 2 + SALLE 3 sans cuisine	135 €	150 €	195 €	210 €
SALLE 2 + SALLE 3 avec cuisine	185 €	200 €	245 €	260 €
SALLE 3 sans cuisine	80 €	88 €	115 €	123 €
SALLE 3 avec cuisine	130 €	138 €	165 €	173 €

FORFAITS SPECIAUX	ÉTÉ	HIVER
ASSEMBLEE GENERALE (réunion)	Salle 2 gratuite ou salle CM	Salle 2 gratuite ou salle CM
RENCONTRES AGE D'OR (jeudi)	SALLE 3 = 32 € / après-midi	SALLE 3 = 40 € / après-midi
MARIAGE	SALLE 1 + SALLE 2 + SALLE 3 + CUISINE = 800 € du vendredi 12 h au lundi 12 h	
ATCLO	répétitions : scène gratuite séances représentation : SALLE 1 + SALLE 2 + SALLE 3 + CUISINE = 250 € / séance	répétitions : scène gratuite séances représentation : SALLE 1 + SALLE 2 + SALLE 3 + CUISINE = 250 € / séance
ZUMBA (mardi)	22 € la séance	
DANSE ACADIAT (merc + vend)	50 € la semaine	
ATELIER INFORMATIQUE	22 € la séance	29 € la séance

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Le Maire, informe le conseil municipal des demandes de subvention reçues pour l'exercice 2016.
Il propose, suite à la réunion de commission, l'attribution des subventions suivantes :

		Propositions 2016
F.C.N.M.A	Football	800,00 €
B.C.N.O.B.C.	basket	300,00 €
A.D.M.R.	Service à la personne	400,00 €
Association parents d'élèves		300,00 €
Association St Hubert		100,00 €
Association le Jarlignon		Achat de matériel
Coopérative scolaire 15 € x 75 élèves		1.050,00 €
TOTAL		2.950,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions 2015 présentée ci-dessus avec 10 voix (1 contre)

III – CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE D'OULMES

Dans le cadre de l'installation de la borne équipée d'une tablette tactile dans l'Agence Postale Communale, le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle convention doit être signée, décrivant le matériel déposé sur site.

Cette convention précise les dispositions prises par La Poste et par la commune suite à la mise en place de la tablette

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale d'Oulmes
- MANDATE le Maire pour signer ladite convention

IV – QUESTIONS DIVERSES

CARREFOUR RD148 / RD24E

Suite au courrier du Conseil Municipal au Département précisant qu'il était non satisfait de la proposition de « tourne à gauche » mais qu'il confirmait sa volonté de ne pas s'opposer au projet du Département ;
Suite à la réponse du vice-Président M. Alain LEBOEUF portant à confusion ;
Une nouvelle confirmation du Conseil municipal sera envoyée afin qu'un aménagement soit réalisé avant la fin 2016.

PRESENTATION GENERALE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE le RIFSEEP : Régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel

Un nouveau dispositif portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, a été adopté pour les fonctionnaires de l'Etat (décret n° 2014-513 du 20 mai 2014) et est transposable aux fonctionnaires territoriaux en application du principe de parité tel que fixé par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié.

Ce nouveau régime indemnitaire a pour vocation de réduire le nombre de primes existantes actuellement mises en œuvre. Il s'inscrit dans une démarche de valorisation de l'exercice des fonctions, de l'expérience et de l'engagement professionnel ainsi que de la manière de servir.

Dès le 1^{er} janvier 2016, elle remplace la prime de fonction et de résultat (PFR) pour les attachés et les administrateurs, l'indemnité de performance et de fonctions (IPF) pour les ingénieurs en chef et l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires des conseillers, assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants.

L'instauration du RIFSEEP par la collectivité suppose donc la suppression corrélative notamment de la PFR, de l'Indemnité de performance et de fonctions des ingénieurs en chef (IPF), de l'Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS), de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (IEMP), de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT), des primes de rendement (PSR), de l'indemnité spécifique de service (ISS), de la prime de fonctions informatiques, etc.

- ❶ Les principes régissant la mise en place d'un régime indemnitaire dans la fonction publique territoriale
- Principe de légalité : Toute prime ou indemnité doit être attribuée après délibération
 - Principe de libre administration des collectivités : l'organe délibérant est compétent pour déterminer par délibération : - la nature des éléments indemnitaires, - leurs conditions d'attribution (bénéficiaires, périodicité, critères éventuels de modulation du montant individuel...), - les crédits ouverts
 - Principe de parité : Dans la fonction publique territoriale, le régime indemnitaire est fixé localement par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, dans la limite des régimes dont bénéficient les différents services de l'Etat équivalents

- ❷ Le nouveau cadre indemnitaire unique : le « RIFSEEP »
- Principe : L'Etat a souhaité s'engager dans une démarche de simplification du paysage indemnitaire afin de réduire le nombre de régimes indemnitaires mis en œuvre pour ses agents. Du fait du principe de parité, la réforme aura les mêmes conséquences pour les fonctionnaires territoriaux
 - Bénéficiaires : Le RIFSEEP repose sur un principe de généralisation à l'ensemble des filières et cadres d'emplois de cette indemnité, avec des montants différents. Seuls quelques grades pourront être exclus du dispositif, mais à titre d'exception. Le principe sera donc le bénéficiaire du RIFSEEP en lieu et place de certaines primes et indemnités actuelles
 - Calendrier et transposition à la fonction publique territoriale

L'entrée en vigueur générale du dispositif est subordonnée à deux éléments :

La parution des arrêtés et de leurs annexes identifiant, pour chaque ministère, les corps et emplois concernés + Les dates limites de mise en œuvre de la réforme pour chaque cadre d'emplois.

- ❸ Le dispositif indemnitaire
- **La part « IFSE »** : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise
cette indemnité tient compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Ces fonctions sont classées au sein de différents groupes. Ce classement au sein des groupes permet la détermination des montants maximums de l'indemnité
La collectivité devra répartir chaque emploi au sein des groupes ;

Seuls les plafonds pour chaque groupe devront être respectés. La collectivité est donc libre de verser un somme comprise entre 0 euros et le montant maximal du groupe versée mensuellement suite à attribution nominative par arrêté du Maire son montant fait l'objet d'un réexamen

- En cas de changement de fonction ;
- Au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion

- **La part « CIA »** : Complément Indemnitare Annuel

Le complément tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, appréciée au moment de l'évaluation.

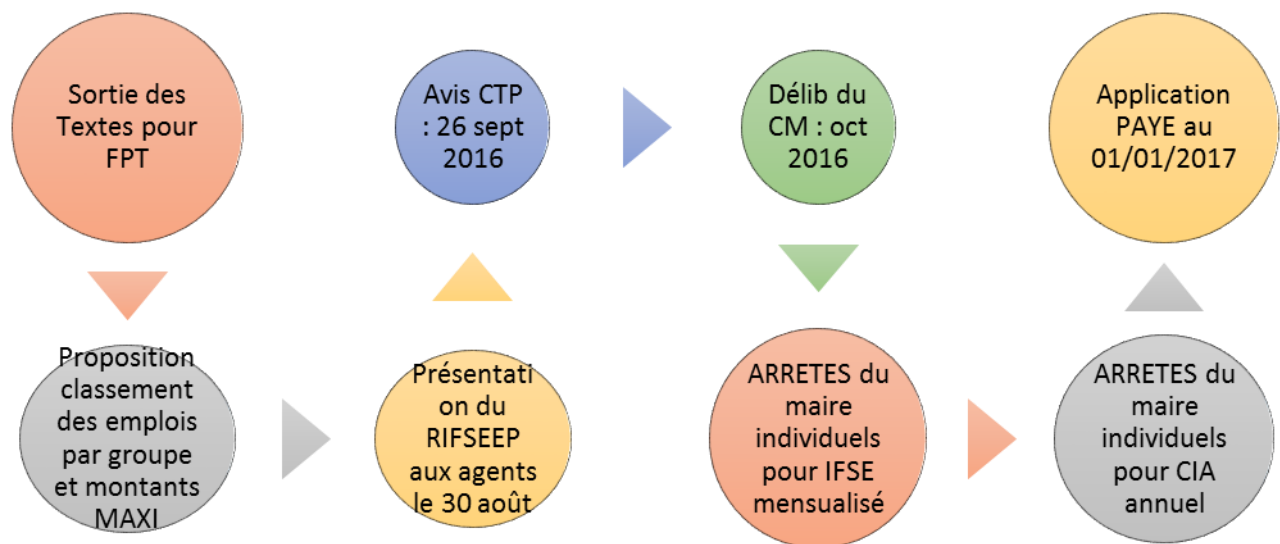
Ainsi, sont appréciés son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe, l'atteinte aux objectifs fixés...

Le versement de ce complément est facultatif. Par conséquent, une collectivité peut décider de mettre en place l'IFSE seule, et non le CIA.

Les attributions individuelles, non reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre, peuvent être comprises entre 0 et 100 % du montant maximal, pour chaque groupe de fonctions.

Cette part pourra être modulée selon le contenu de l'entretien professionnel.

Ce complément indemnitaire annuel est versé en une ou deux fractions.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

*Prochaine séance le **mardi 30 août 2016***

Le Conseil municipal,

Le Maire,

